



AVIS DE PROCÉDURE DE CONSULTATION ÉCRITE PROJET DE RÈGLEMENT PP-03-2020

AVIS PUBLIC est donné que lors de la séance ordinaire du 20 mai 2020 le conseil de la Ville de Chapais a adopté le premier projet de règlement PP-03-2020 ayant pour objet de **modifier le règlement de zonage 01345-A**.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier la zone 15-CH, afin de permettre l'usage de conteneurs maritimes.

Considérant l'arrêté ministériel 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 7 mai 2020 émis dans le cadre de la pandémie du coronavirus (COVID-19) qui stipule que toute procédure autre que référendaire qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens doit être suspendue ou remplacée, l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement PP-03-2020 est remplacée par une consultation écrite.

Ainsi, toute personne qui désire transmettre des commentaires à propos du projet de règlement doit le faire par écrit dans les 15 jours de la date de la présente publication à l'une des adresses suivantes :

Par la poste Ville de Chapais
Bureau du greffe
145, boulevard Springer
Chapais (Québec) G0W 1H0

Par courriel dga@villedechapis.com

DONNÉ À CHAPAIS, CE 21 MAI 2020

Mariève Bernier
Directrice générale et greffière